

INSCRIPTION au BUDGET de la COMMUNE (Exercice 1950) d'un reliquat de 31.055 F.50.

Monsieur le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 6 Décembre 1950

Mesdames,

Messieurs,

Il existe au compte Hors Budget de la Commune "Casse d'Habillement de la Police" au 1er ~~xxx~~ janvier 1950, un reliquat de 31.055.50

La police municipale ayant été étatisée depuis le 1er juillet 1950 ce reliquat devient virtuellement inutilisé.

Je vous propose, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de faire absorber par le budget de la Commune pour l'exercice 1950, à l'article 71 (Recettes improvisées) le reliquat de 31.055 F.50 constaté au compte Hors Budget "Casse d'Habillement de la Police".

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Approuvé
H. Denis le 26 décembre 1950
P. le Prefet et par D.
M. A. Général: Signé: Lerou

*Encl soumis à l'approbation
de Monsieur le Prefet
H. Denis le 23 décembre 1950
P. le A. Général
le Chef de D. délégué
Signé: Gavarini*